



**Compte rendu réunion de conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 16 juin 2022**

Etat : Transmis pour validation

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Déléguataire : Sylvie Monier	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz Déléguataire : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Déléguataire : Régis Renaude /
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Déléguataire titulaire : Yann Gouez et Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Déléguataire : Lucille Inizan
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Futur déléguataire : Corentin Lecouillard)	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Déléguataire : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Déléguataire : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Déléguataire : Françoise Gion	UniLaSalle Déléguataire : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Déléguataire suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Déléguataire : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Déléguataire : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Déléguataire : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Déléguataire : David Campo
Pays de la Loire	CUMA CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau	Mission Bocage Déléguataire : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Déléguataire : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 : Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Déléguataire : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 : Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Déléguataire : Frédéric Coulon
Collège 3 : Environnement - développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Déléguataire : David Rolland
	L'Escuro, CPIE du Pays Creusois Déléguataire : Stéphane Vassel

Invité : Jacques Detemple

Salariés présents : Catherine Moret, Paule Pointereau, Baptiste Sanson

Soit 15 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 20 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h00

Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	PAR	TYPE
Fonctionnement	• Validation du compte rendu du CA du 19 Mai 2022	Philippe Hirou	Validation
	• Retour du Ministère de l'intérieur Dossier ARUP	Philippe Hirou et Catherine Moret	Information
	• Orientations stratégiques 2023	Philippe Hirou et Catherine Moret	Décision
Projet	• Evolution de la plateforme Pour une autre PAC vers le collectif Nourrir	Baptiste Sanson	Décision
	• Projet inter-ONVAR – Label Haie	Paule Pointereau	Décision
	• Présentation de pépicollecte , et du modèle économique	Jacques Detemple, Baptiste Sanson	Décision
Questions diverses			

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 19 mai 2022

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte-rendu de la réunion de CA du 19 mai 2022 sans demande de modification.

NB : Les comptes-rendus de CA ainsi que les ordres du jour sont disponibles sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

Compte de résultats 2021

- Retour sur l'analyse des comptes par la commissaire aux comptes

Le trésorier souhaite souligner le contrôle minutieux des comptes par la CAC. Suite à cette intervention les modifications apportées sont les suivantes :

Le résultat est le même que celui présenté lors du CA du mois de Mai. Cependant le bilan va évoluer. Le changement principal demandé par la CAC concerne l'immobilisation de tous les logiciels créés par l'AFAC même s'ils ont bénéficié de financements ou été réalisés en régie.

Les comptes seront mis au vote électronique du CA début de semaine prochaine avant transmission aux adhérents pour l'assemblée générale du 30 Juin. Le vote sera ouvert jusqu'au mercredi soir pour une mise en ligne pour l'AG le Jeudi.

- Vote des comptes 2021 par voie électronique sur le site de Balotilo

Décision mise au vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide d'approuver les comptes de résultats et bilan 2021 pour les présenter à l'assemblée générale du 30 Juin 2022.

Résultats

The screenshot shows the 'Vote comptes 2021' interface on the Balotilo platform. It includes the following information:

- Vote comptes 2021**
- Group / Association : conseil d'administration
- Fin de l'élection : mercredi 22 juin 2022 à 23h00
- 21 électeurs inscrits.

Participation : 71% (15 votes exprimés) [Évènements >]

Navigation tabs: Résultats (selected), Traces des votes exprimés

Approbation des comptes 2021

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

- Oui : 15
- Non : 0
- Ne se prononce pas : 0

2) Retour du ministère de l'intérieur pour le dossier ARUP

Le 24 Mai, un RDV a eu lieu avec la personne chargée de l'analyse de notre dossier au ministère de l'intérieur et Philippe Hirou, Catherine Moret et Aurélie Carlier l'avocate qui nous accompagne dans cette deuxième phase.

Un premier document de réponses aux questions posées par mail a été transmis au préalable. Un courrier signé de tous les administrateurs du fonds pour l'arbre a été envoyé pour répondre à la question de la durabilité du soutien des fonds privés à l'Afac.

Plusieurs questions ont été posées pour vérifier la question de l'intérêt général de l'action de l'Afac. A priori les réponses apportées a conforté notre interlocuteur de l'intérêt général de l'Afac. Il a demandé des pièces supplémentaires sur le plan de relance et notre implication dans la mobilisation des financements de la PAC. Il faudra transmettre après l'assemblée générale les comptes de résultats 2021, le BP 2022 et 2023.

La question qui reste centrale pour faire aboutir notre dossier concerne les statuts de l'Afac.

Le point principal qui pose problème concerne la structuration et la gouvernance avec des dispositions transitoires prévues dans les statuts avec des modalités en cas d'Afac régionales différentes que pour le régions dépourvues d'Afac.

Les solutions qu'ils proposent pour être conforme et en même temps garder la représentation et le fonctionnement que nous avons souhaité au sein du conseil d'administration est de créer des sections régionales au sein de l'Afac nationale. Les représentants régionaux seront élus au sein des sections qui rassemblent les adhérents de la même région.

Les relations entre l'Afac nationale et les Afac régionales sont construites au sein d'un contrat d'affiliation qui fixe aussi le droit d'usage du nom. Dans ce cadre on peut fixer comment le lien se fait pour organiser les élections régionales.

Aussi l'Afac ne peut pas être pour l'instant une fédération. Elle restera un réseau avec des affiliations d'Afac régionales jusqu'à la finalisation de la constitution des Afac régionales et la révision éventuelle des statuts.

Sur la base des échanges avec le ministère, un projet de statut retravaillé est en cours avec l'avocat. L'objectif est de vérifier qu'il est acceptable par le ministère.

Discussions :

Nathalie Hewinson : Il faut étudier le risque que les sections prennent le pas sur les Afac régionales. Pour sa part elle souhaiterait en parler aux autres structures de l'Afac Occitanie pour prendre une décision. Mais il faut continuer la démarche d'ARUP car très important que la structure nationale soit reconnue pour ses actions.

Philippe Hirou : La construction du mécanisme entre les Afac et les sections sont à construire par nous en dehors des statuts. Pour les statuts il s'agit d'un jeu d'écriture. Les sections sont des entités sans existence juridique avec comme fonction première de permettre un vote.

Françoise Gion : il faut continuer la démarche. Demain se tiendra l'AG Afac Haut de Franc. Est-ce que je fais voter quand même les évolutions de statuts ?

Catherine Moret : le temps de la reconnaissance ARUP est long. En attendant, nos statuts votés en 2021 sont valables, donc dans l'état il faut poursuivre les démarches au sein des Afac régionales.

Baptiste Sanson : à mon sens il n'y a aucun risque avec la mise en place des sections au sein des statuts si les candidats pour une région ont le soutien politique de leur Afac régionale (dans leur profession de foi). C'est eux qui seront élus, un candidat "électron libre" qui ne serait pas soutenu par son Afac régionale n'aurait aucune chance d'être élu.

Stéphane Vassel : La RUP est une reconnaissance sur laquelle il faut absolument aller. Les risques sont effectivement limités.

Philippe Hirou : le Ministère de l'intérieur nous a dit que nos statuts transmettaient un message que nous n'étions pas prêts, et qu'il fallait attendre la fin de la création des Afac régionales pour déposer notre dossier. Plus tard, l'Afac ne sera plus dans les mêmes conditions de soutiens ministériels. Il semble donc nécessaire de s'adapter.

Hervé Bellimaz : Je suis convaincu qu'il faut aller dans le sens de cette démarche car sinon le risque d'attendre la structuration régionale entrainera des délais trop longs.

Baptiste Sanson : Tout ce qui a été validé comme grands principes dans notre fonctionnement en réseau et qui ont été écrit dans les statuts des Afac régionales et de l'Afac-Agroforesteries reste valable. Les adaptations des statuts sont un jeu d'écriture. Dans les faits, les propositions vont alléger les statuts et il sera remis des principes dans les contrats avec les Afac Régionales.

Décisions du conseil d'administration :

Le conseil d'administration donne mandat au président pour poursuivre le travail avec le ministère de l'intérieur sur une proposition de statuts reprenant l'organisation en sections régionales. Si le retour du ministère de l'intérieur est favorable sur cette nouvelle version, il sera organisé un temps de discussion avec les Afac régionales et un vote de conseil d'administration ensuite avant une AGE. Le conseil d'administration juge que la proposition est une adaptation mais qui s'appuie quand même sur les fondements des décisions initiales. La stratégie initiale souhaitée reste valide : l'Afac est une fédération en constitution et reste un réseau pour l'instant dans les statuts ARUP.

3) Orientations stratégiques 2023

Budget prévisionnel 2023

Recettes

Label Haie	100000
ONVAR	100000
Fonds	205794

Dépenses

personnel	402 000
fonctionnement	90000
projets	115000

Inter ONVAR	
VL	90000
eagle edge	5000
adhésions	23000
CGA	55000
PGDH et plantations	10000
FPH	30000
géohaie	
formation	
CASDAR	

TOTAL	618794
--------------	---------------

apprentis	10000

TOTAL	617000
--------------	---------------

Le budget est préparé à postes constants avec un contrat d'apprentissage en communication.

- Plusieurs projets vont arriver en fin de programmation en 2022.
- Samuel Grillet (actuellement à mi-temps sur Label Haie et à mi-temps sur Végétal local) ne souhaite pas poursuivre son contrat à l'Afac. Les orientations présentées sont donc à prendre maintenant pour assurer son remplacement.
- Le contrat de Christine Dezert s'arrête en CDD fin Novembre

Le bureau propose au conseil d'administration :

- De dégager du temps de Baptiste Sanson pour travailler à la construction d'un nouveau projet recherche-développement CASDAR dans la continuité du projet Resp'haies et monter un plan de financement pour travailler sur un cursus de formation type contrat de spécialisation.
- Pour permettre ce montage et au vu du déploiement du Label Haie, il serait nécessaire d'avoir un poste à plein temps sur le Label Haie et un autre sur Végétal Local. D'autant plus si un inter-ONVAR Label Haie est obtenu (cf point suivant).
- Fin 2021, le fonds associatif sera de 264 734 €. Il est donc possible de reprendre une somme pour permettre l'organisation proposée.
- Il est proposé d'envisager pour l'organisation de l'équipe dès maintenant la poursuite en CDI au mois de décembre de Christine Dezert.
- Période de bascule – besoin de consolider les dossiers sur lesquels on est aujourd'hui et engager l'avenir sur des projets multi-partenaires

Nathalie Hewinson : l'équipe a grossi. Il ne faut pas perdre les gens formés vu l'investissement que cela demande. Besoin d'accompagner les deux gros dossiers de l'Afac qui sont en train de prendre de l'ampleur. Favorable à la proposition du bureau.

Christophe Sotteau : favorable au maintien du poste de Christine et avec les remarques de Nathalie.

Emmanuel Lelièvre : indispensable d'avoir deux postes pour chacun des dossiers Label Haie et Végatal Local.

Frédéric Coulon : soutien la nécessité de la permanence des postes et des compétences associées

François Gion : besoin de renforcer l'équipe surtout si on a les possibilités de le faire

Corentin Lecouillard : Je suis favorable à soulager l'équipe actuelle de l'Afac

Décisions du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide les propositions du bureau.

PROJET

4) Evolution de la Plateforme Pour une autre PAC, vers le Collectif Nourrir

Contexte :

L'Afac-Agroforesteries est adhérente à la Plateforme Pour une autre PAC (PUAP) depuis 2019. On a travaillé toute notre campagne pour la PAC en lien étroit avec la plateforme, en lien avec les différentes organisations membres. Nous avons bénéficié d'une veille stratégique indispensable, de compte-rendu de réunions, de décryptage. Notre appartenance à PUAP nous a aussi permis d'être reconnu et d'accéder aux instances de négociation avec le ministère. Enfin, grâce à notre participation à la plateforme, cela permis que nos positions soient soutenues et relayées par d'autres organisations nationales membres de la plateforme et donc de démultiplier notre impact et notre capacité de plaider. En témoigne, les nombreux soutiens reçus lors de la dernière campagne de mobilisation (NB la réciprocité n'est pas vraie, des grandes organisations acceptent de nous soutenir alors que nous même nous ne soutenons pas les campagnes de ces organisations, exemple FNAB). Et cela permet de porter collectivement et de façon homogène les discours sur la haie.

Aujourd'hui la plateforme PUAP va évoluer vers une autre forme, pour élargir son domaine de plaidoyer au-delà de la PAC (puisque la négociation sur la PAC touche à sa fin) à l'agroécologie et intégrer davantage la thématique de l'alimentation. Cette nouvelle plateforme s'appellera "Collectif Nourrir".

Pour préparer ces évolutions de Pour une autre PAC, un travail est mené depuis plus d'un an afin de préparer une évolution statutaire. Ces nouveaux statuts seront soumis à une assemblée générale extraordinaire prévue le 21 juin 2022.

Etant déjà adhérent à la plateforme PUAP on ne doit pas recandidater pour faire partie du Collectif Nourrir, alors que les critères d'adhésion vont être beaucoup plus discriminants pour les nouveaux entrants. En revanche, l'Afac-Agroforesteries pourrait décider de ne pas poursuivre son adhésion à cette nouvelle plateforme, ce point est donc soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Gaëtan Le Seyec : que l'Afac souhaite être dans la plateforme semble normal même si on ne partage toutes les idées. Mais normal de réfléchir sur cette PAC qui s'est élargie en termes d'enjeux.

Décision du conseil d'administration : avec l'abstention de Gaëtan Le Seyec

- Le conseil d'administration donne mandat à Baptiste Sanson pour représenter l'Afac-Agroforesteries à l'assemblée générale extraordinaire de Pour une autre PAC le 21 juin 2022, et pour voter en faveur de l'adoption des nouveaux statuts de PUAP qui devient le Collectif Nourrir,
- Le conseil d'administration donne un avis favorable au maintien de l'Afac-Agroforesteries au sein du futur Collectif Nourrir.

5) Dépôt d'un projet Inter-ONVAR sur le Label Haie

Budget : 1,2 million d'euros

3 thèmes : AB / Changement climatique / transmission des EA

L'Afac-Agroforesteries a proposé à plusieurs têtes de réseau de s'impliquer dans un projet de déploiement du Label Haie pour répondre au défi de changement d'échelle :

- Trame – confirmé – Label Haie et modèle PSE
- Terre de Liens – confirmé – bail rural et foncier
- FNAB – confirmé – lien avec le CDC Biodiversité
- FNCUMA – confirmé – formation des chauffeurs sur le CDC Label Haie / coût de chantier
- Réseau Civam – à confirmer par les élus

Thème : CC	SUJET TRAITÉ ou PROBLÉMATIQUE : Déployer le Label Haie avec l'appui des têtes de réseau nationales, pour accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur pratiques de gestion des haies pour en tirer tous les bénéfices écosystémiques attendus et une valorisation économique
------------	---

<p>Présentation brève : En s'articulant avec des dispositifs tels que les PSE expérimentaux ou le Label Bas carbone et la PAC (Bonus Haie), le Label Haie permet d'engager la restauration des haies massivement dans tous les territoires français afin de retrouver une performance environnementale, climatique et économique dans les territoires et dans l'exploitation agricole. Mais il y a aujourd'hui un défi de passage à l'échelle, dans un pas de temps très court, qui nécessite une mobilisation plus large des animateurs territoriaux et une coopération entre réseaux nationaux, pour répondre à la demande des agriculteurs vis-à-vis du Label Haie.</p>	<p>objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'animateurs techniques formés pour accompagner les agriculteurs dans le Label Haie - Intégrer la haie et sa gestion certifiée dans les stratégies des réseaux nationaux <p>4 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les réseaux de sensibilisation - Travailler l'inscription/articulation du Label Haie avec les différents dispositifs ou démarches nationales portés par les réseaux - Mettre en place des formations ou méthodes de montée en compétence sur la gestion durable des haies à travers le Label Haie - Développer des outils et méthodes nationaux d'appui au déploiement du Label Haie - Ouvrir de nouvelles valorisation des haies 	<p>Qui ? Initiateur : Afac-Agroforesteries</p> <p>Proposé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Trame -Terre de Liens -FNAB -FNCUMA -Réseau Civam
---	--	--

Lors de la réunion inter-Onvar du 25 mai, le projet proposé par l'Afac a été identifié pour sa capacité à fédérer d'autres ONVAR (contactés en amont de la réunion), pour le cadrage de l'action proposée, pour sa dimension transversale (la haie) et son rayonnement politique (un objet à porter en commun pour faire reconnaître l'inter-ONVAR auprès des institutions)

L'enveloppe est faible et demande d'optimiser au maximum les actions proposées : 300 000 euros sur trois ans partagés entre 5 structures.

Dépôt du projet : 31 juillet.

Emmanuel Lelièvre : Nous travaillons en complémentarité avec Trame et la FR Civam Pays de la Loire sur les thématiques évoquées dans ce projet inter-onvar. Je suis favorable à ce projet de coopération.

Décisions du conseil d'administration :

Le CA valide la poursuite de la construction de ce projet Inter-Onvar, et sous réserve de la décision du groupe inter-Onvar valide l'engagement du projet en donnant pouvoir au président pour signer tous les documents s'y référant.

6) Modèle économique de Pépicollecte et date d'entrée en vigueur des cotisations

Contexte :

Le développement du logiciel Pepicollecte est terminé. Ce logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale a été développé par l'Afac-Agroforesteries avec le soutien de l'Office français de la biodiversité et de la Fondation Nature & Découvertes. (en savoir plus sur Pepicollecte)

Après avoir été testé par une large communauté d'utilisateurs au cours de la saison de collecte 2021, l'outil a connu de nombreuses améliorations au cours du premier semestre 2022 pour intégrer de nouvelles fonctionnalités (gestion de lots de mélange, etc) et améliorer son ergonomie. Il a été présenté lors d'un webinaire le 16 mai 2022 (replay prochainement en ligne). Un manuel d'utilisateur du logiciel a également été finalisé.

Pour rappel, l'outil permet les fonctionnalités suivantes :

- gestion cartographique des sites et points de collecte
- gestion des objectifs de collecte
- gestion des fiches collecte
- gestion des lots de mélange
- génération des bons de livraison

Modèle économique :

En parallèle, l'Afac-Agroforesteries a travaillé sur le modèle économique du logiciel. L'objectif étant que les cotisations liées à l'utilisation du logiciel permettent de couvrir les charges (hébergement, maintenance corrective, maintenance évolutive, gestion administrative).

Le coût de la cotisation sera donc dépendante du nombre d'utilisateurs du logiciel.

recettes	année 2022	année 2023
----------	---------------	---------------

Demande de sub OFB	5700 €	1700 €
Redevances	2090 €	5330 €

Total	7790 €	7030 €
--------------	---------------	---------------

dépenses	année 2022	année 2023
----------	---------------	---------------

Hebergement sur VM dédié	-00 €	1250 €
Nom de domaine	50 €	
Maintenance évolutive (ajout de deux fonctionnalités)	3360 €	
Maintenance évolutive (solde)	640 €	
Contrat d'heure (20 heures en 2022 et 40 heures en 2023)	2040 €	4080 €
Maintenance corrective (couvert par garantie en 2022)	-00 €	
Administration à l'AFAC (5 jours BS)	1700 €	1700 €

Total	7790 €	7030 €
--------------	---------------	---------------

Pour le Coût des cotisations :

- 50 euros par « structure chapeau »
- 30 euros par groupes
- 10 euros par utilisateurs (compter plusieurs fois les utilisateurs présents dans plusieurs groupes)

Simulation de ces montants de cotisations aux utilisateurs actuels du logiciel :

Montant des redevances	année 2022
Nbre SC	14
Cout / SC	50 €
Total SC	700 €
Nbre de groupes	28
Cout / groupes	30 €
Total groupes	840 €
Nbre d'utilisateurs	67
Cout / utilisateur	10 €
Total utilisateur	670 €
Total redevance	2210 €

D'après le sondage fait par l'Afac, utilisateurs potentiels : 12 utilisateurs supplémentaires en 2023.

Mais plusieurs aspects du projet incitent à différer l'entrée en vigueur des cotisations :

- Le **nombre d'utilisateurs est à conforter**, certains sont encore indécis, à convaincre. Une année de test gratuit de l'outil pourrait permettre de fidéliser ces nouveaux utilisateurs
- Si l'on rentre dans un système payant, il faut être certain de pouvoir assurer une **maintenance technique très réactive** (débugage dans les 48 heures). Cela nécessite d'internaliser les compétences de maintenance, au moins pour les petits bugs --> c'est une fonction à intégrer dans la future fiche de poste de la personne qui sera recrutée pour VL.
- Pour avoir une maintenance technique opérationnelle, cela suppose également d'avoir construit toute la **chaîne de transmission d'information**, entre les utilisateurs, les référents régionaux, la coordination technique nationale et au final le développeur Web (société prestataire informatique).
- Les contrats d'utilisation (= s'apparente à une licence) encadrant la mise à disposition de l'outil ne sont pas rédigées, c'est un très gros travail qui nécessite sans doute un appui juridique (tout particulièrement concernant la gestion des données, confidentialités, possibilité de traitement de ces données par l'Afac)
- L'entrée en vigueur des cotisations dès 2022 met en tension notre capacité à absorber la **surcharge de gestion administrative** que cela va générer (informations, relances, facturation) alors que les moyens humains sont limités et doivent en priorité être consacrés à la construction et au dépôt du nouveau programme d'actions VL 2022-2023 (qui doit être déposé avant le 20 juillet, au risque sinon de perdre la subvention).
- Enfin, il est à considérer que la part de budget permettant de boucler les dépenses 2022 pour Pepicollecte (2000 euros environ) pourrait être intégrée dans la demande de subvention 2022-2023 qui sera adressée à l'OFB.

Retour d'utilisateurs de l'Afahc Occitanie : Pépicollecte est un outil qui correspond à notre besoin. Favorable à ce que la cotisation puisse être répartie sur une structure chapeau.

Catherine Moret : En tant que structure d'intérêt général, la cotisation est calculée à prix coûtant pour le service donné aux structures adhérents.

Décision du conseil d'administration :

- Profiter du prochain programme d'action VL, qui démarrera en septembre 2022, pour bien finaliser le modèle économique, les contrats d'utilisation, la maintenance technique.
- Rester sur une utilisation test gratuite pour la campagne 2022 de collecte, avec en revanche une nécessité d'adhérer à l'Afac pour utiliser le logiciel (pour les structures chapeaux)
- Communiquer auprès des utilisateurs sur l'entrée en vigueur du modèle payant à partir de 2023
- Informer les utilisateurs des montants indicatifs des cotisations qui entreront en vigueur en 2023, dès 2022

QUESTIONS DIVERSES

1) Rencontre avec le nouveau Ministre de l'Agriculture, le 8 Juin 2022

Compte rendu :

- **Points présentés par l'AFAC**

- Présentation de l'Afac – **réseau de la diversité** / dire que l'on est nouvellement **ONVAR** en cours dépôt dossier **ARUP** besoin de leur soutien
- **Planification écologique** / enjeux haies
- **Objectifs à atteindre** pour répondre aux enjeux : gérer l'existant et doubler le linéaire
- Moyens : redonner une **valeur économique** à la haie – en faire un atelier à part entière de l'exploitation
- Un outil le **Label Haie** – reconnu dans la PAC et dispositif PSE
- Travail avec de nombreuses **têtes de réseaux** sur son déploiement dont ceux présents avec nous à la réunion dont conventions partenariat FNC et APCA – capacité de fédérer
- Le gouvernement a une attention / haie car place de la haie dans le **plan de relance** et **PSN** un signal fort
- Mais attention régression si haie **diminution de l'enveloppe pour les plantations** (avec remise du courrier) et équivalence haie **10 m2**
- Souhait de poursuivre le travail avec les services du MAA autour de la mise en oeuvre du nouveau **plan d'action sur l'agroforesterie** en donnant les **moyens** pour agir

- **Réponse de Mr Le Ministre**

« La haie porte des enjeux forts pour l'eau, la biodiversité. L'arbre est une réponse pour la résilience des exploitations. Pourtant on a encore plus de disparition de haies qu'on en crée de nouvelle.

Il est important pour moi de promouvoir le développement de la haie. Faute d'entretien les haies dépérissent. Leur valorisation est à construire et développer. Je connais bien le sujet pour avoir été à l'origine d'une SCIC bois énergie dans le Loir et Cher.

Il faut sortir de cette vision (ou dénomination) d'espace improductif. C'est un espace de production.

Cependant certains agriculteurs ont remonté le problème de vitrification (ne peuvent plus les bouger ensuite) des haies qui limitent leur engagement.

Il sera nécessaire d'agir collectivement sur ce sujet pour trouver ensemble les leviers pour lever les peurs et les contraintes. C'est un sujet important pour moi et je souhaite m'y impliquer.

La planification est pour moi une méthode importante pour permettre de mettre en place les outils et les moyens de la transition, construire un cadre d'intervention pour atteindre les objectifs que nous allons nous fixer.

Je croie aux démarches collectives comme processus inclusif moteur pour engager le changement.

Il faut montrer des expériences qui réussissent et les mettre en valeur pour créer une émulation collective. »

- **Courrier plan de relance**

Nous avons remis à M. le Ministre le courrier ci-joint co-signé AFAC-FNC sur la question du plan de relance et la diminution des crédits

Sa réponse : Il nous a indiqué que cette diminution des crédits était liée à une sous consommation des enveloppes la première année. Nous lui avons répondu que nous ne comprenions pas cette réponse et lui avons exprimé notre étonnement au vu des engagements et besoins remontés au niveau régional (besoin supplémentaires estimés à 12 millions). Nous revenons vers les services du ministère pour voir quelles suites il est possible de donner à notre demande exprimée directement à Mr Le Ministre au vu de sa réponse.

Un document du MAA présentant la consommation de l'enveloppe 2021 à 96 % a été transmis le lendemain au secrétariat de M. le ministre.

2) Rencontre avec le Ministère sur la construction du futur Plan de développement de l'agroforesterie 2022-2027 :

Travail sur la construction du nouveau plan d'actions sur l'agroforesterie. Souhait de faire un plan avec des actions réalisables – Un point sera fait dans trois ans pour faire évoluer le programme si nécessaire – Le MAA a le souhait d'intégrer les actions de l'Afac et du réseau, particulier celles du programme d'actions ONVAR de l'Afac.

3) Prochaines dates du conseil d'administration :

- prochaine réunion en visio le **22 Septembre** – l'ordre du jour sera transmis suite au bureau du mois de Juillet
- rencontre **physique du 26 au 28 septembre** - Transmission informations suite au bureau du mois de juillet pour préparer l'organisation pratique et informer de l'ordre du jour